



demande de faillite personnel

Par **fabienfoe**, le **08/04/2020** à **09:34**

Bonjour,

acutellement sans emploi, sans revenu et en instance de divorce, je suis dans l'impossibilité de remoursé mes dettes.

je suis actuellement hebergé, je n'ai plus aucun bien personnel, a par une maison acheter avec ma femme avant le mariage mais pas a part egal.

je recherche un emploi mais la periode n'est pas propice.

Il y a 2 dans j'ai fait une demande de surrendettement a la banque de france. dans un premier temps mon dossier a été accepter, mais celui-ci n'a pas abouti du fait de la maison et de mon divorce en cours.

n'ayant pas les moyens de financer un avocat j'ai été condamner a payer une pension pour ma fille + une pension de reversion pour ma femme.

je ne vois pas d'autres moyens que la faillite personnel.

j'étais fonctionnaire, en 2016, j'ai fais la demande d'une mise a disposition pour convenance personnel, j'ai demandé m'a réintégration, mais il ne sont pas obligé de me reprendre avant la date anniversaire soit le 1 decembre 2020.

même en reprennant cet emploi je ne serait pas en mesure d'assumer l'ensemble de mes dus. et je le regrette bien.

Si je fait une demande de faillite personnel pourrai-je reprendre mon emploi dans cette administration ? ce n'est pas un emploi d'encadrement.

si oui qu'elle est la procédure a suivre lancé cette demande

merci pour votre attention

bien à vous,

xxxxxxxxx

Par **youris**, le **08/04/2020** à **10:21**

bonjour,

on ne fait pas une demande de faillite personnelle, c'est après avoir déposé un dossier de surendettement que la commission décide des mesures à prendre.

Si votre dossier est recevable et votre dette remboursable, il vous sera proposé un plan conventionnel de redressement ou des mesures imposées.

Si votre dossier est recevable et votre dette non remboursable, il vous sera proposé un rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire.

avez-vous envisagé de vendre vos droit indivis de votre maison à votre ex-épouse ?

salutations